

# FINANCIÈRE ACCRÉDITÉE

Filiale de Centuria Capital



Newsletter

Plus-value

NUMERO 38

NUMERO SPECIAL CONGRES LYON

10, avenue de Friedland  
75008 PARIS  
Tél. 01 47 23 82 82  
Fax 01 47 20 36 57

3, avenue Baquis  
06000 NICE  
Tél. 04 93 82 32 53  
Fax 04 93 82 31 53

[lettre@financiereaccreedee.com](mailto:lettre@financiereaccreedee.com)  
[www.financiereaccreedee.com](http://www.financiereaccreedee.com)

## Annonces du Président de la République concernant les plus-values immobilières : Création d'un abattement exceptionnel pour 2014 Exonération de nouveau effective après 22 ans

*Dépêche AFP du 16/06/2013 à 21h59*

François Hollande a annoncé dimanche la mise en place d'un abattement exceptionnel pour 2014 sur les plus-values de cessions immobilières, pour ramener de la fluidité sur le marché du logement. "On n'aura plus besoin d'attendre 30 ans pour être exonéré d'impôt" lors d'une cession immobilière. **"On va ramener ça à 22 ans**, ce qui était le système précédent, et **il y aura même un abattement exceptionnel pour l'année 2014**", a-t-il déclaré lors de l'émission Capital sur M6. Le chef de l'Etat a précisé que la mesure sur l'exonération sera inscrite en loi de finance **pour l'année prochaine, "donc dès 2014"**.

"Comme je l'annonce, et pour éviter que les transactions soient ralenties, et si le gouvernement informe correctement le Parlement, **on pourra même avoir une application dès le 1er septembre**", a-t-il dit. Ces annonces visent à ce que "le marché soit alimenté", a dit François Hollande. "Ce que je veux, c'est pas faire un cadeau à des propriétaires. Ce que je veux c'est que ces propriétaires qui veulent céder leur bien, d'autres qui veulent les acheter, puissent le faire, et que les prix baissent", a-t-il expliqué.

Nous ne manquerons pas de vous donner de plus amples informations sur ces mesures dans les prochains numéros de notre Newsletter